



Fortuna Mining Corp.
(«Fortuna»)

POLITIQUE DES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Déclaration de politique générale

Fortuna Mining Corp. et ses filiales (« **Fortuna**») s'engagent à garantir les normes les plus élevées possibles en matière de gestion sociale dans tous les domaines de ses activités commerciales, afin de conserver sa licence d'exploitation, et de créer de la valeur pour ses parties prenantes. Les communautés sont l'une des valeurs fondamentales de la Société, et constituent un pilier de nos engagements en matière de durabilité. Cette Politique vise à favoriser une approche participative des relations communautaires par le biais d'un dialogue respectueux instaurant la confiance, une franche collaboration, et des relations mutuellement bénéfiques. En outre, elle a pour objet la formulation de stratégies et de procédures de gestion des risques sociaux ainsi que des impacts et opportunités liés à nos activités en consultation avec les communautés locales, tout en renforçant nos contributions au développement socio-économique local.

Notre approche

À cette fin, nous attendons de tous les administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs qu'ils respectent l'engagement de la Société à :

- Explorer, concevoir, développer, exploiter, fermer et remettre en état nos projets et mines dans le respect de toutes les lois, réglementations et normes applicables.
- Effectuer une évaluation sociale et une consultation des communautés pendant toute la durée de vie de la mine y compris du développement du projet, la planification des activités, l'exploitation de la mine et sa fermeture conforme, afin d'intégrer, dans la mesure du possible, les préoccupations et les intérêts des parties prenantes.
- S'engager de façon proactive, transparente et significative auprès des parties prenantes de la communauté, en assurant un partage d'informations exact et opportun ainsi qu'une consultation participative conforme aux processus décisionnels traditionnels, afin de permettre à la communauté de mieux comprendre nos activités, et de nous permettre d'obtenir sa contribution aux décisions pertinentes et de maintenir un soutien continu.
- Eviter dans la mesure du possible, tous déplacements et relocalisations involontaires et, lorsque ceux-ci sont inévitables, procéder suivant consultation effective des personnes concernées, à leur indemnisation équitable dans le respect des droits fonciers traditionnels existants.
- Respecter les droits, les intérêts, les liens, l'accès à la terre et à l'eau ainsi que les usages des communautés sur les terres traditionnelles desquelles nos projets miniers se situent, et là où des impacts sur les droits des autochtones se produisent, s'efforcer de s'aligner sur le principe du consentement libre, préalable et éclairé avant de procéder au développement de nouveaux projets.
- Consulter les employés, les contractants, les autorités réglementaires, les communautés locales (y compris les dépositaires du savoir traditionnel) et les actionnaires sur nos pratiques de gestion sociale.
- Contribuer au développement durable des communautés y compris celui des peuples autochtones dans notre zone d'influence en soutenant un impact socio-économique positif à la fois à court et à long terme incluant l'emploi et l'approvisionnement auprès de prestataires locaux tout en faisant progresser les initiatives de développement fondées sur les besoins, et adaptées au stade du cycle de vie de l'exploitation.

- Allouer des ressources humaines, technologiques et financières suffisantes pour respecter nos engagements et nos exigences sociales, tout au long du cycle de vie de l'exploitation minière, y compris pendant la fermeture et la période de post-fermeture.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion sociale reconnus et intégrer les politiques et normes sociales dans tous les aspects de notre activité, afin de garantir que les questions sociales soient correctement évaluées, surveillées, contrôlées et corrigées lorsque des impacts négatifs sont identifiés, notamment par l'utilisation de mécanismes de réclamation communautaires confidentiels, transparents, accessibles et efficaces.
- Protéger la santé et la sécurité de nos communautés locales des impacts potentiels de nos activités et, en cas de sinistre, prioriser le sauvetage des vies, prodiguer une aide humanitaire, et amoindrir les dommages aux personnes lors de la réponse immédiate tout en développant des mécanismes participatifs axés sur les communautés, pour la préparation aux situations d'urgence et mécanismes de rétablissement post défaillance ; et
- Se conformer aux exigences applicables et appliquer les meilleures pratiques reconnues dans le secteur, en tant que de besoin, afin d'améliorer continuellement nos performances sociales, notamment en ce qui concerne le patrimoine culturel, les activités de subsistance, la sécurité et les droits de l'homme, les services écosystémiques, le déplacement et la réinstallation, et le développement socio-économique.

Formation et communication

Nous utilisons des programmes de sensibilisation et de formation, y compris pour tous les employés, managers et administrateurs, afin de garantir que nos parties prenantes internes et externes comprennent et soutiennent activement cette Politique et ses attentes. Nous incluons cette Politique dans nos sessions de formation sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Nous maintenons une copie à jour de cette Politique sur le site Web de la Société, la mettant à la disposition de tous les administrateurs, dirigeants, employés, fournisseurs et autres parties prenantes.

Suivi et rapports

Nous examinons continuellement la législation, les réglementations et les normes relatives aux relations communautaires dans les juridictions dans lesquelles nous opérons afin de garantir l'alignement de la Société sur ces critères. Nous développons et mettons en œuvre des politiques et des procédures de soutien, ainsi que des mécanismes de reporting internes pour intégrer cette Politique dans chacun des démembrements de la Société. Nous rendons compte publiquement de nos performances en matière de relations communautaire par le biais d'initiatives de reporting. Nous attendons de tous les directeurs, responsables, employés et fournisseurs qu'ils prennent des mesures pour prévenir toute violation de cette Politique. Il s'agit notamment d'identifier et de signaler en temps utile, les incidents et les problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent, et de demander des conseils supplémentaires si nécessaire.

Toute personne ayant connaissance d'une violation de la présente Politique doit rapidement signaler le problème à son supérieur hiérarchique direct ou à son directeur ; sinon, au Premier Vice-Président chargé du développement durable ; ou, de manière anonyme, sur le site Web de dénonciation à l'adresse <http://fortuna.ethicspoint.com>. Les managers et les administrateurs doivent signaler les violations au Vice-Président principal chargé du développement durable. Si un employé ou un fournisseur signale le problème à son supérieur hiérarchique direct, celui-ci doit rapidement communiquer l'information au Premier Vice-Président chargé du Développement durable, qui déterminera la méthode la plus appropriée pour enquêter et suivre l'évolution de la situation, jusqu'à ce que le problème soit résolu de manière satisfaisante. Le Comité de développement durable nommé par le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») l'aide à remplir ses responsabilités de surveillance liées à la présente Politique, et à assurer son suivi approprié. Toute personne qui soulève de véritables préoccupations ne fera pas l'objet de représailles ou de mesures disciplinaires. La Société interdit strictement les représailles contre toute personne ayant signalé de bonne foi une possible violation de la loi, ou de la présente Politique. Les ripostes ou les représailles entraîneront des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Questions

Toute question concernant cette Politique doit être adressée au Premier Vice-Président « Développement Durable » de la Société.

Modifications de la présente Politique

La Société se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de changer cette Politique de temps à autre, si elle le juge nécessaire.

La présente Politique de relations communautaires a été adoptée par le Conseil d'administration le 8 mars 2023.